

E FOOT 38

Procès Verbal
N° 408



SAISON 2018-2019



Journal officiel
du District de l'Isère de Football



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

Table des Matières

Cette Semaine :

SECRETARIAT ADMINISTRATIF	3
COMMISSION D'APPEL	8
COMMISSION DES ARBITRES.....	9
COMMISSION FMI.....	14
COMMISSION DELEGATIONS.....	15
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION..	17
COMMISSION FEMININES	18
COMMISSION FOOT ENTREPRISE.....	20
COMMISSION FUTSAL	22
COMMISSION DES REGLEMENTS.....	24
COMMISSION SPORTIVE ET COUPES	28
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS	30
COMMISSION TECHNIQUE	34
COMMISSION DES TERRAINS.....	35

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fff.fr



ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

NOS PARTENAIRES



SUD RHÔNE ALPES

Toute une banque
pour vous



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Isère
Direction
Départementale de la
Cohésion Sociale



APPLICATION PRODUITS REVÈTEMENTS

isère

LE DÉPARTEMENT

www.isere.fr



MEMOCLUB
votre nom devient une marque
www.memoclub.fr / Tél : 04 76 33 05 91
TEXTILES ET OBJETS PUBLICITAIRES



Célébrer . Récompenser . Communiquer

CAEC
CHAUD/FROID TOUTES ENERGIES
04 76 72 33 88
caec-chauffage-climatisation.com



bonne impression
La confiance, ça se mérite. **SAMSUNG**
BUSINESS

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 9 OCTOBRE 2018

Appel à candidatures membres de Commissions

Vous êtes animés de la même passion sportive et du principe d'entraide à notre discipline, rejoignez-nous, devenez membre d'une des différentes commissions du District de l'Isère de Football. Disponibilité (surtout le mardi après-midi)

Faites acte de candidature par courrier ou mail (district@isere.fff.fr) en précisant votre identité, vos coordonnées et votre parcours sportif (résumé).

Les commissions qui recrutent :

La Commission Futsal de l'ISERE recherche une personne bénévole (homme/femme)

La Commission des Terrains et Equipements de l'ISERE, recherche une personne bénévole (homme/femme).

Profil : organisé(e), méthodique, rigoureux (se), maîtrisant l'outil informatique et la réalisation de documents avec photos. Amener à se déplacer sur les installations.

La Commission : CDPA (commission départementale de promotion de l'arbitrage), recherche deux ou trois dirigeants de clubs (homme/Femme).

Appel à candidature membre Comité de Direction

L'Assemblée Générale d'Hiver aura lieu le 24 novembre 2018.

Elle donnera lieu à un appel à candidatures pour un poste de membre du Comité de Direction.

Le Comité de Direction (2016-2020) chargé des pouvoirs de direction est composé de 25 membres, son mandat est de quatre ans et expire au plus tard le 31 décembre qui suit les jeux olympiques d'Été.

1 place est vacante, (mandat 2016-2020) vous souhaitez faire acte de candidature, merci d'adresser votre déclaration de candidature au secrétariat du District, par lettre recommandée, au plus tard 30 jours avant la date de l'Assemblée Générale soit le **24 octobre 2018**, dernier délai. Il est fait application de l'article 21 et 21 bis des statuts du District en vigueur pour le mandat 2016-2020: [Voir les conditions d'éligibilité Article 21 et 21 bis](#) sur notre site.

Questions, Voeux des clubs

L'Assemblée Générale du District aura lieu le 24 novembre 2018.

En application de l'article 12.5.2 des statuts du District

Les questions que les membres souhaitent inscrire à l'ordre du jour doivent parvenir au Comité de Direction au moins



trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Afin que ces questions, vœux, soient préalablement étudiés par la mission juridique nous vous invitons à nous les faire parvenir **pour le 15 octobre au plus tard.**

BONS DE FORMATION

Dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur Chapitre Formation, la FFF soutient les projets de formation. Il a été créé des bons formation destinés à financer une partie de votre participation aux différents modules des certificats fédéraux

Note : Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation (ne concerne que le coût de la partie pédagogique).

Trois types de bons formation sont disponibles en libre téléchargement ci-dessous :

> **BON FORMATION ARBITRES**

D'un montant de 25 € utilisable dans le cadre d'une formation initiale d'arbitre dans toutes les Ligues et Districts dispensant cette formation et dans la limite d'un bon par an et par stagiaire.

> **BON FORMATION DIRIGEANTS**

D'un montant de 25 € utilisables pour tous modules du Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants.

> **BON FORMATION EDUCATEURS**

D'un montant de 25 € utilisables dans la limite de deux bons par personne et par saison (un bon maximum par module) pour tous modules de 16h ou moins, des CFF1 à 4, les modules complémentaires, les certifications et les formations de recyclages de niveau 3 et 4.

Ces bons s'utilisent à la manière d'un chèque restaurant lors de l'envoi de votre dossier d'inscription au service de la formation de votre District.

Aucun remboursement ne sera effectué lorsque le tarif du module sera inférieur au montant du bon.

CAISSE DE PEREQUATION

ATTENTION : Pour cette nouvelle saison les catégories U19D1 et U17D1 passent en caisse de péréquation, les arbitres de ces catégories seront payés par le District de l'Isère

TRESORERIE

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à

disposition de ces relevés.

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DEPUIS LE 15 JUIN 2018

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-4 – Situation du Club en début de saison : Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district. Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

Date d'émission du relevé le 04/06/2018

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie depuis le 15 Juin 2018.

554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU

582472 AC MISTRAL

552916 LA MAISON DES HABITANTS

553080 TURCS DE MOIRANS

563927 AS MAHORAISE

580788 ASS JEUNES FOOT CHASSE S/RHONE

581943 AS TURQUOISE

590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS

614499 COMMUNAUX SMH

663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN

681566 PLANET PHONE 38

590492 FUTSAL ETOILE FONTAINE

581015 GUINEENS ISERE

611693 ENERGIE SPORT

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 17 SEPTEMBRE 2018

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site



Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs.

Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

[Date d'émission du relevé le 30/08/2018](#)

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie au 17 Septembre 2018.

544455 COTE ST ANDRE (sous réserve d'encaissement)

520296 ABBAYE US (sous réserve d'encaissement)

581081 RACING CLUB ALPIN (sous réserve d'encaissement)

582106 EYZIN SAINT SORLIN FC (sous réserve d'encaissement)

581454 VOIRON MOIRANS FC (sous réserve d'encaissement)

519877 ST HILAIRE DE LA COTE (sous réserve d'encaissement)

550893 FUTSAL CLUB VOIRONNAIS (sous réserve d'encaissement)

536259 ST MAURICE L'EXIL (sous réserve d'encaissement)

848046 RIVOIS FUTSAL (sous réserve d'encaissement)

b) Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 3 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 3 ou 6 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District.

[Date d'émission du relevé le 30/08/2018](#)

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie au 17 Septembre 2018.

554434 ROCHETOIRIN FC

682488 ATSCAF ISERE

FORFAIT JOURNEE

Du 30 Septembre 2018

Amende 32 €

MISTRAL FC

FEMA11

ECHIROLLES

FEMA11

ASCOL

D5

MOIRANS

D6

OYEU

U17D3

CREYS MORESTEL

U15D3

RO-CLAIX

FEMA8

FORFAIT JOURNEE

Du 6-7 Octobre 2018

Amende 32 €

ECHIROLLES

FEMU15

BOURGOIN JALLIEU

FEMU15

RCA FUTSAL

FUTD1



GIERES	VETA8	JARRIE CHAMP	U13
<u>FORFAIT GENERAL U17</u>		JARRIE CHAMP	SA8ENT
Du 3 Octobre 2018		ST HILAIRE COTE	U13
Amende 68 €		RUY MONTCEAU	FEMA8
MISTRAL	U17	CHARVIEU	U18F
<u>FMI NON TRANSMISE</u>		ST GEOIRE VALDAINE	U13
Du 6 Octobre 2018		SUSVILLE MATHEYSINE	U13
Amende 75 €		FASSON	SA8ENT
ST MARTIN D'HERES	U15D2		
CREYS MORESTEL	U15D3	<u>FM NON RETOURNEE</u>	
VOREPPE	U17D3	Du 29-30 Septembre 2018	
VILLENEUVE	U17D3	Amende 75 €	
QUATRE MONTAGNES	U17D3	BOURBRE	FEMA8
		VALONDRAS	U13
<u>NON SAISIE DE RESULTATS FOOTCLUBS</u>		DEUX ROCHERS	U13N3
Du 1-7 Octobre 2018		VELANNE	U13
Amende 11 €			

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr



E-mails Commissions

APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : KHOUAS A. – CLAIX – BERRABHA – PUPINO N. – ABDELKADER – GAILLARD R. – CUSANNO S. –

COMMISSION D'APPEL

04.76.26.87.72) Mardi à partir de 16 H.

REUNION DU MARDI 09/10/2018

Président : M. VACHETTA.

Présents : A. SECCO (secrétaire) J. M. KODJADJANIAN, V. SCARPA, R. NODAM, J. LOUIS.

Excusés: Y. DUTCKOWSKI, G. BISERTA, R. NODAM.

CONVOCATION

DOSSIER N° 03 : Appel du club de BOURGOIN-JALLIEU FC de la décision de la commission des règlements prise le 02/10/2018.

Sur la décision: En application de l'article 117 et 160 des règlements généraux de FFF, match perdu par pénalité à l'équipe féminines A11.

Match : ARTAS-CHARANTONNAY / FC BOURGOIN-JALLIEU Féminines A11 Poule unique du 30/09/2018.

L'audition aura lieu le mardi 23/10/2018 à 19H00.

Les personnes seront convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

Le Président

le Secrétaire

Michel VACHETTA

André SECCO

COMMISSION DES ARBITRES

COMPTE RENDU RÉUNION PLÉNIÈRE DU 05/10/2018

PRESENTS :

METE Orhan (Président)

AMARI Abdelkader, CHARLES Jacques, MAREY Arnaud, SABATINO Joseph, VELOSO José.

Excusés : *ABELA Stéphane, BARENTON Edgar, BROTONS Nicolas, MORE Stéphane, GUIGON Florian, RODRIGUES Fernand, KRISTO Dimitri.*

Président de séance : METE Orhan

Secrétaire de séance : SABATINO Joseph

La plénière de la CDA a eu lieu dans une classe au collège de Rives, remerciements à Mr Arnaud MAREY qui est directeur du collège pour l'accueil et la mise à disposition de la salle.

ORDRE DU JOUR :

Début de la CDA 19 Heures

Suite à la réunion des personnes concernées au District de l'Isère de Football le jeudi 04/10/2018 en présence du président et quelques membres du Comité de Direction du District de l'Isère de Football, la nouvelle CDA prend acte des dispositions suivantes lors de cette plénière :

1/ DEMISSIONS

OBSERVATEURS : CUENOT René, MINETTO Hubert, DETHOOR Sylvain, VITTOZ Jean Jacques.

CDA : CARRATERO Christophe, GUIGON Florian, KODJADJANIAN Jean Marie, MAURIES Pierre, SERVE André.



2/ ORGANIGRAMME CDA .

METE Orhan remet à jour l'organigramme de la CDA et le transmet aux membres :

Nouveaux membres de la CDA, AMARI Abdelkader, CUSANO Stéphane, PEIRRERA Emeric, HOCINE Halime, CLERET Dominique, SABRI Karim.

La parution de l'organigramme de la CDA ne pouvant pas se faire dans l'immédiat car l'organigramme doit être transmis au Président du District qui doit le valider avec son le Comité de Direction.

3/ FORMATION ARBITRES AUXILIAIRES

Le district a pris la décision de ne pas refaire passer les arbitres de l'année 2017/2018 en formation et qu'ils étaient automatiquement arbitres auxiliaires si ils le désirent en 2018-2019. Ceux-ci peuvent officier avec la licence de l'année dernière sauf les arbitres qui ont changé de club qui doivent refaire une licence et les nouveaux qui doivent passer une formation.

Attente de voir s'il y a une grande demande de nouveaux arbitres auxiliaires pour prévoir une formation pour les nouveaux venus

4/ DESIGNATIONS

- **Jeunes** : responsable CUSANO Stéphane, adjoint PEIRRERA Emeric
- **Adultes** : responsable MAREY Arnaud, adjoint AMARI Abdelkader
- **Entreprises et Futsal** : RODRIGUEZ Fernand.

Message aux arbitres et aux observateurs

Le secrétariat des désignations des arbitres seniors D1-D2-D3 et AA et des observateurs est repris par Arnaud MAREY. Merci de le contacter de préférence

par mail à l'adresse suivante : arnaud.marey@wanadoo.fr. L'urgence peut être traitée par téléphone au 06.17.14.62.03 (contact direct de 12h à 12h30 et de 17h30 à 18h30).

Merci à chacun de respecter les délais de prévenance de **2 semaines pour les indisponibilités prévisibles.**

Toute absence tardive devra être **justifiée** par tous moyens (certificat médical, facture de garagiste...) sous peine de suspension de désignation après décision en bureau de CDA.

D'autres dispositions seront prochainement annoncées par voie de PV pour les autres secrétaires des désignations.

5/ CONTROLES / OBSERVATIONS.

JEUNES ARBITRES : rappel les arbitres D1 et D2 du District doivent faire 2 observations dans la saison concernant les jeunes arbitres les samedis après-midi.

Merci de transmettre vos dates de disponibilité à Mr CHARLES Jacques par mail ci-joint

Nota : (en cas de non-respect de cette obligation, 2 matchs de non désignations).

CONTROLEURS : les désignations des contrôleurs apparaîtront sur les désignations des arbitres sur MyFFF.

6/ STAGE DE RATTRAPAGE.

Le dimanche 11 novembre 2018 au stade de SEYSSINET horaires de 8h à 12 h.

Tous les arbitres n'ayant pas réussi aux tests physiques et étant absent lors de l'AG annuel des arbitres sont convoqués pour cette journée.

Cette parution tient lieu de convocation, présence obligatoire des arbitres non à jours sous peine de sanction ou radiation, merci de venir avec équipement sportif et manuscrit.

7/ INDISPONIBILITES.

Rappel les indisponibilités doivent être effectuées 3 semaines à l'avance sur le site MYFFF (voir procédure



sur le site du District).

8/ FORMATION INITIALE EN ARBITRAGE.

Voir avec BROTONS Nicolas pour cette formation concernant les modalités.

9/ CALENDRIER DES REUNIONS CDA .

Tous les 2 mois, sauf urgence ci besoin, convocation par le président Mr METE Orhan.

10/ QUESTION DIVERSES.

Tour de table, rien de particulier.

FIN DE SEANCE A 22 heures 00

Orhan METE

Président

Joseph. SABATINO

Secrétaire de séance

Permanence du Mardi 09 Octobre 2018

Président : METE Orhan

CTDA : N. BROTONS

Secrétariat : J. SABATINO.

Présents : CHARLES J - VELOSO J.

Rappel : consultation des désignations

La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF **jusqu'au vendredi 17H**. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

Rappel : rédaction et envoi des rapports

La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger leurs rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, **rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage**.

La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leurs rapports **SIMULTANEMENT** aux deux adresses ci-dessous.

discipline@isere.fff.fr / arbitres@isere.fff.fr



À tous les Arbitres qui officient en D1 et D2

Rappels FMI :

Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Une nouvelle liste sera transmise à tous les arbitres par voie de mail.

Ils doivent donc **vérifier leur inscription et leur identité** (via la FMI) avant le match, et **s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match**.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique REGLEMENTS LOCAUX : -

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent

Inscrire par exemple « pour le club A, Mr X absent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

DEMISSIONS :

OBSERVATEURS : CUENOT René, MINETTO Hubert, DETHOOR Sylvain, VITTOZ Jean Jacques.

CDA : CARRATERO Christophe, GUIGON Florian, KODJADJANIAN Jean Marie, MAURIES Pierre, SERVE André.

Remerciements à toutes les personnes ci-dessus pour les services rendus à la cause de l'arbitrage.

FAUTE TECHNIQUE : match = U 17 D1 - FC CROLLES- NIVOLAS V.CS.

Suite à la réserve technique formulée par l'éducateur du FC CROLLES Monsieur GRASSI Mathieu, nous avons appelé l'arbitre de la rencontre Monsieur GUIRADO –PATRICO Nathan, qui nous a confirmé que lors du dépôt de la réserve technique sur le terrain, l'entraîneur de CROLLES, Mr GRASSI appelle son capitaine et son arbitre assistant et dicte la réserve technique à l'arbitre qui l'a prise sur son carton d'arbitrage et l'a retranscrite à la fin du match.

Considérant qu'il s'agit d'un match de jeunes, il était impératif pour la réserve technique qu'il y ait la présence des deux dirigeants adultes de chaque équipe comme le stipule le règlement lors de matchs de jeunes, accompagné des assistants et capitaines si besoin.

De ce fait la CDA dit que la réserve technique est bonne sur le fond mais n'est pas recevable sur la forme car il manquait les 2 dirigeants adultes de chaque club, impératif pour un match de jeunes lors du dépôt de celle-ci.

Donc LA CDA dit faute technique non valable sur la forme, et de ce fait score acquis sur le terrain.

FC CROLLES 1 - NIVOLAS V.CS.2

COURRIERS DIVERS :

FFF / FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

FFF / DISTRICT : procédure de mise en place des journées nationales de l'arbitrage 2018 du 16 /10/2018 au 18/11/2018.

DELEGATION : rapport de délégation de Mr HUGOT Daniel.

COURRIERS CLUBS :

FC AGNIN : demande arbitre, transmis au responsable des désignations pour suite à donner dans la mesure de leur possibilités.

US CORBELIN : demande arbitre, transmis au responsable des désignations pour suite à donner dans la mesure de leur possibilités.

Suite à convocation en CDA de leur arbitre, celui-ci sera accompagné par le vice-président.

F CLAIX : demande arbitre U 17 ET U15, transmis au responsable des désignations pour suite à donner dans la mesure de leur possibilités

FC COLLINES : demande arbitre, transmis au responsable des désignations pour suite à donner dans la mesure de leur possibilités.

AC SEYSSINET : demande arbitre U 17, transmis au responsable des désignations pour suite à donner dans la mesure de leur possibilités.

AS DOMARINOISE : rapport sur l'arbitre du match U 17 D2, pris note de vos remarques, transmis au responsable pour suite à donner.

US SASSENAGE : rapport sur l'arbitre auxiliaire du match U 15, pris note de vos remarques, transmis au responsable pour suite à donner.

TOUR ST CLAIR : nous signale un contact erroné d'un arbitre sur FOOTCLUB, merci ! Pris note pour modifications à apportées.

UO PORTUGAL : problème de désignation sur match les concernant, transmis au désignateur pour faire le nécessaire.

TURC VERPILLIERE : inscription d'un candidat à la formation initiale en arbitrage, transmis au responsable concerné.

COURRIERS ARBITRES :

BRIOUA Mourad : courrier concernant le non-lieu de son match foot-entreprise
AIR LIQUIDE – CEA, pris note, transmis à la personne concernée.

MERLIN David : confirmation de son changement de domicile avec les dates de celui-ci.

BERRABHA Abdelkader : problème de tablette lors de son match, est passé en feuille manuscrite, pris note et transmission de vos écrits.

EL AHRICHE Béchir : informations concernant son match qui n'a eu lieu, absence du club de MOIRANS, pris note.

LEYVIN David : nous signale qu'il a officié sur un match de son club à la demande de celui-ci, avec l'accord de la CDA suite à l'absence de l'arbitre désigné, transmis pour enquête suite à absence.

ARSLANTAS Deniz : nous signale son absence à son match pour raisons familiales transmis au responsable concerné.

SARPKAPA Muharrem : changement d'adresse, pris note.

HAMILA Salem : transferts de vos relances de paiements au responsable concerné.

PLATEL YOANN : problème de désignations, transmis au responsable des désignations pour suite à donner.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
TES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION FMI

RÉUNION DU MARDI 09 OCTOBRE 2018

Président : Mr MALLET

Présents : MM. MONTMAYEUR ; KODJADJANIAN, GIROUD-GARAMPON, BOULORD

Courrier des clubs : St Hilaire de la Cote ; St Martin Uriage

Courrier arbitre : Mr MERLIN David

IMPORTANT :

1. Quatre formations FMI ont été dispensées au début de cette saison 2018/2019, elles n'ont réunies que 42 personnes sur les 80 possible. Les dirigeants et éducateurs qui n'ont pas désiré suivre ces formations doivent donc impérativement être formés par des personnes de leur club
2. Comme les années précédentes et comme rappelé lors des réunions d'avant saison, en cas de forfait d'une équipe, la FMI doit être saisie le jour du match avant l'heure du match (ex pour un match à 15h entre 8h et 14h45)



CONVOCATION COMITE DE PILOTAGE FMI

En accord avec la CDA, commission FMI recevra le mardi 16 Octobre à 18h30 Mr SENOUSSE Tahar et à 19h Mr LEVYN David ainsi que Mr ALAMI RAHMOUNI Mickaël capitaine de l'équipe de Seyssinet

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Concernant les compétitions de district, nous rappelons à l'ensemble des clubs qu'un vice président est désigné tous les week-ends afin d'assurer une permanence téléphonique et que si nécessaire ce dernier vous orientera vers la seule personne habilitée à autoriser une feuille de match papier M. Marc MALLET. Les personnes de permanence de la ligue n'ont pas compétence pour répondre aux problèmes du district.

RAPPEL : la FMI doit être transmise que le match soit joué, non joué ou arrêté

Statuts et Règlements de la FFF, Article 139 concernant la Feuille de match informatisée

Formalités d'après match :

Une fois verrouillée par les différents utilisateurs de la FMI, elle ne pourra plus être modifiée et ce quels qu'en soient les motifs, sous peine de sanction

Article 139bis : La responsabilité des clubs est engagée par la signature ou le refus de la F.M.I par leur représentant

COMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MARDI 09 OCTOBRE 2018

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06.33.54.57.25

MEMBRES : MM.HESNI MOHAMMED, BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr



DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégués doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 3 semaines avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer: L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués 2018-2019

Communication pour les délégués :

Les délégués qui sont en D1 et D2 doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Il faudra noter que les éducateurs diplômés sont bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux » en précisant nom prénom et club.

Indisponibilités :

BLANCHEFLEUR Bernard	Du	01/10/2018	Au	28/10/2018
BUOSI Bernard	Du	14/09/2018	Au	15/10/2018

DESIGNATIONS:

Samedi 13 Octobre

<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
<i>U17 D1</i>	<i>ECHIROLLES 2</i>	<i>CROLLES</i>	<i>BALDINO CATALDO</i>	<i>Caisse de Péréquation</i>

Dimanche 14 Octobre				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
<i>D2 Poule A</i>	<i>SEYSSINET 2</i>	<i>VOIRON MOIRANS</i>	<i>DUTCKOWSKI YOHAN</i>	<i>Caisse de Péréquation</i>
<i>D4 Poule A</i>	<i>VOREPPE 2</i>	<i>SUSVILLE MATHEYSINE</i>	<i>AHMED –HEZAM ZINE</i>	<i>Caisse de Péréquation</i>
<i>D4 Poule C</i>	<i>CORBELIN 2</i>	<i>VEZERONCE HUERT 2</i>	<i>BECHET PATRICE</i>	<i>Caisse de Péréquation</i>
<i>DI</i>	<i>VOREPPE</i>	<i>VILLENEUVE AJA</i>	<i>BOULORD Jean Marc</i>	<i>Caisse de Péréquation</i>
<i>DI</i>	<i>VAREZE FC</i>	<i>ST MAURICE EXIL A.M.L</i>	<i>COTTIER Raphael</i>	<i>Caisse de Péréquation</i>
<i>D4 Poule B</i>	<i>RIVES SP 2</i>	<i>BATIE DIVISIN US</i>	<i>REMLI Amar</i>	<i>Caisse de Péréquation</i>

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

RÉUNION COMMISSIONS DU 09 OCTOBRE 2018

Président M. MALLET

Présents : MM. GIROUD-GARAMPON, MONTMAYEUR, BERT

COURRIER CLUBS

Courrier du Club de Sassenage

RECIDIVE CLUBS

Les clubs ont reçu l'information sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

BONUS-MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 408 sur le site du District de l'Isère Football

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club. Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail..



Nous vous validerons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Liste validée : Sud Isère, Manival ; Fontaine ; Asieg ; Tignieu ; Miribel ; Vallée de la Gresse ;

LCA ; Ro-Claix ; Ver Sau ; St Joseph de Rivière ; Beauvoir ; St Martin d'Uriage ; vallée du Guiers ; St Paul de Varcès ; Four ; Dolomieu ; Chabons ; Chatte ; St Martin Uriage ; Sassenage ; Estrablin ; St André le Gaz ; St Quentin sur Isère ; Balmes N.I ; Tullins ; St Lattier ; MOS3R ; ND de Mesage ; Seyssinet ; Voreppe, Charvieu Chavagneux ; St Hilaire de la Cote ; Lauzes ; UNIFOOT ; Eyzin Pinet ; Asp Bourgoin ; Oyeu ; ECBF ; Vézeronce ; Goncelin ; Corbelin ; St Siméon de Bressieux ; Billieu ;

St Marcellin ; Moirans ; Belledonne Gresivaudan

Liste en attente : Cassolard Passageois ; Domarin ; 2 Rochers ; Velanne

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District.

COMMISSION FEMININES

RÉUNION DU MARDI 09 /10/ 2018

Présents : Jacques Issartel, Thierry Truwant

Boite mail officielle : feminines@isere.fff.fr

ATTENTION : Toute demande faite par un autre moyen que la boite mail officielle du club n'est plus prise en compte. Il est demandé instamment aux clubs d'adresser leur mail concernant les féminines sur la boite mail de la commission féminine **et non la sportive**

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES
D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT**
DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

COURRIERS : ARTAS CHARANTONNAY, ISLE D'ABEAU, L C A FOOT, CHARVIEU, PONT DE BEAUVOISIN, A S C O L, RO CLAIX, VEZERONCE HUERT, RIVES, SAINT SIMEON DE BRESSIEUX, VILLEFONTAINE, SASSENAGE

IMPORTANT :

Un stage de formation exclusivement féminine aura lieu les 29 / 30 / 31 octobre 2018

Pour plus de renseignements, se reporter à l'onglet « arbitrage » et actus arbitres

Je vous engage des aujourd'hui à solliciter vos féminines pour participer à cette formation (limitée aux 30 premières inscrites)

Vous pouvez utiliser les bons de formation disponible sur le site, ceux-ci vous permettront de payer intégralement la partie Pédagogique de cette formation

BONS DE FORMATION

Dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur Chapitre Formation, la FFF soutient les projets de formation. Il a été créé des Bon de formation destinés à financer une partie de votre participation aux différents modules des certificats fédéraux. (Frais pédagogiques)

Note : Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019,

L'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimité dans la limite du coût des Frais pédagogiques de la formation

Dans le cadre de sa politique de féminisation, la Fédération Française de Football, par l'intermédiaire de la Direction Technique de l'Arbitrage, de la Ligue du Football Amateur et du Fondation du Football, a le plaisir d'organiser la première étape de la saison 2018-2019 des :

« Mercredi de l'Arbitrage Féminin »
Qui se déroulera le **17 octobre 2018 de 13h30 à 17h00**
Au Stade André ARGOUGES
(58 avenue Washington, 38000 Grenoble)

Avec l'ambition de sensibiliser à la pratique de l'arbitrage, ces « Mercredis de l'Arbitrage Féminin » ont vocation à rassembler, sur les infrastructures d'un club de D1 et D2 féminine, 60 à 80 joueuses de 15 à 17 ans issues de l'UNSS et de clubs amateurs locaux. Le club Grenoble Foot 38 sera le club hôte pour cette étape.

Au programme de cette journée, des ateliers théoriques en salle, des ateliers pratiques sur le terrain et un ensemble de quiz et réflexions autour de l'arbitrage.

Il existe trois formats d'invitation pour les joueuses amenées à participer à cette journée :

- 40 joueuses issues de l'UNSS : l'UNSS se charge de ces invitations
- 10 joueuses issues du GF 38 : le club se charge de mobiliser ses joueuses en interne
- 30 joueuses issues des clubs amateurs de la région : la Ligue et le District se coordonnent pour identifier et inviter les clubs se trouvant à proximité

Ainsi, nous nous permettons de vous contacter afin que vous puissiez identifier 3 équipes féminines (15 à 17 ans) composées de 10 joueuses chacune, dont un club pilote du Fondation du Football, afin de les inviter à participer à



cette manifestation

CHAMPIONNIAT SENIORS A 11

Rappel : SURCLASSEMENTS U 16 / U 17,
Autorisation de faire jouer 3 U16 et 3 U17 en seniors
Rappel : médecin fédéral pour les U16 et U 17

CHAMPIONNAT U18F A 11

Les clubs engagés restants sont incorporés dans la 1^e phase du championnat à 8. Une réflexion sera engagée avec les clubs susceptibles de pouvoir engager 1 équipe à 11 lors de la 2^e phase (avec une éventuelle possibilité de favoriser des ententes)

Le Président
J. Issartel

COMMISSION FOOT ENTREPRISE

REUNION DU MARDI 09 OCTOBRE 2018

Présents : Farid EL MASSOUDI - Patrick MONIER - Xavier ROCHETTE.

CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise : foot-entreprise@isere.fff.fr

17. FASSON : noté, report du match contre Touvet-Terrasse 1, accord CFE

18. FC Vallée de la Gresse : noté, inscription en poule Senior à 8 et Entreprise D2.

19. Merger : noté, report du match contre Belledonne, accord CFE.

NOTE AUX CLUBS

Confirmation d'engagement : FC VALLEE DE LA GRESSE en poule Senior à 8 et Entreprise D2

Informations équipe : Responsable **Mr Christophe CUYNAT**, match à domicile au stade Villancourt à Pont de Claix le jeudi soir.

Téléphone : 06 86 26 30 17

Mail : christophe.cuynat@orange.fr

Attente confirmation d'engagement ou de non-engagement : ENERGIE SPORTS- UMICORE FOOT
(dossier en cours).

NOTE A TOUS LES CLUBS - RAPPEL

Terrain : En cas d'ANNULATION D'UN MATCH programmé à Grenoble (Bachelard ou Espagnac), les équipes doivent impérativement prévenir Mr Dominique BOENIGEN, 06.29.43.70.24 (service des sports, ville de Grenoble).

Arbitre : En cas d'ANNULATION D'UN MATCH les équipes doivent impérativement prévenir l'arbitre désigné et Mr Fernand RODRIGUES, 06.16.33.38.84 (désignateur des arbitres).

COUPE DE L'ISERE. Foot à 11

Composition des poules

Poule A : ASPTT 2 ST – CEA 1 ST – GSE – ASPTT 3 SIFAC – AIR LIQUIDE.

Poule B : CD VARCES – ASPTT 1 LA POSTE – CEA 2 GRENOBLE – BELLEDONNE.

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

A01. ASPTT 2 ST – CEA 1 ST.

Lundi 15/10/2018, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

A01. GSE – ASPTT 3 Sifac.

Lundi 15/10/2018, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

A01. Exempt : Air Liquide.

B01. CD Varces – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 15/10/2018, 20h30. Stade de la Tour, St-Quentin-sur-Isère.

B01. CEA 2 Grenoble – Belledonne.

Lundi 15/10/2018, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

CHAMPIONNAT. Foot à 11, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J03. Air Liquide – ASPTT 3 Sifac.

Lundi 22/10/2018, 20h15. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

J03. Belledonne – CD Varces.

Lundi 22/10/2018, 20h30. Stade de la Tour, St-Quentin-sur-Isère.

J03. ASPTT 2 ST – CEA 2 Grenoble.

Lundi 22/10/2018, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

J03. ASPTT 1 La Poste – GSE.

Lundi 22/10/2018, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

J03. Exempt : CEA 1 ST

Report J02. GSE – Belledonne.

Lundi 29/10/2018, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

Report J01. Air Liquide – CEA 2 Grenoble.

Lundi 29/10/2018, 20h15. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

Report J01. CEA 1 ST – CD Varces.

Lundi 29/10/2018, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

Rectificatif Terrain Report J01. ASPTT 1 La Poste – ASPTT 3 Sifac.

Lundi 29/10/2018, 20h00. Montbonnot.

CHAMPIONNAT. Senior à 8 et Entreprise, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et

joueurs qualifiés.

J03. USVO – Deux Rochers 2.

Lundi 15/10/2018, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 15/10/2018.

J03. St-Martin d'Uriage – ATSCAF 38.

J03. Deux Rochers 1 – Métropolitains 1.

J03. Eybens – St-Martin d'Hères FC

J03. Jarrie-Champ 1 – Villeneuve.

J04. ATSCAF 38 – Deux Rochers 1.

Lundi 22/10/2018, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 22/10/2018.

J04. Deux Rochers 2 – St-Martin d'Uriage.

J04. St-Martin d'Hères FC – USVO.

J04. Métropolitains 1 – Jarrie-Champ 1.

J04. Villeneuve – Eybens.

CHAMPIONNAT. Senior à 8 et Entreprise, D2

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

J03. Touvet-Terrasse 3 – Touvet-Terrasse 1.

Lundi 15/10/2018, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 15/10/2018.

J03. St-Paul de Varces – Métropolitains 2.

J03. Jarrie-Champ 2 – Touvet-Terrasse 2.

Report J02. Fontaine les Iles – Fasson.

J04. Métropolitains 2 – Touvet-Terrasse 3.

Lundi 22/10/2018, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 22/10/2018.

J04. Touvet-Terrasse 2 – Fasson

J04. Fontaine les Iles – Jarrie-Champ 2.

J04 Exempts : St-Paul de Varces et Touvet-Terrasse 1 (susceptible d'être modifier avec l'intégration de nouvelles équipes).



COMMISSION FUTSAL

T. 04.76.26.87.74

REUNION DU MARDI 09 OCTOBRE 2018

Présents : LOUIS J. - CARRETERO C.

La Commission Futsal rappelle aux clubs
qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous



Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Coordonnées du Responsable Championnat Séniors : CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

Courriers :

Espoir Futsal 38 : Lu et noté

Pays Voironnais F : Lu et transmis Commission compétente.

RCA Futsal : Lu et transmis Commission compétente

Futsal Pont de Claix : Engagement d'une équipe séniors en championnat départementale (Attente de décision de Ligue).

F O Rivois : Lu et noté.

INFOS :

Coupe Seniors : pensez à vous inscrire.

Championnat U13 : inscrit à ce jour, Etoile Futsal Fontaine (2 équipes).

En D1 Futsal, les licences spécifiques futsal sont obligatoires même pour les équipes faisant partie d'un club de foot libre.

Catégories U16F, U17F et U17G : Voir le PV de la commission des règlements paru le 06/09/2018.

Question du GPT Fures Isère.

COUPE NATIONALE FUTSAL :

Espoir Fs 38 / Seynod Fs

RCA Futsal / AS Romans

JOGA / AS de Montchat Lyon

Pays Voironnais Fs / Lyon6

US Chartreuse Guie / Vie et Partage

Irigny Venières / RC Virieu Futsal

CHAMPIONNAT FUTSAL D1 :

3° journée :

JOGA 2 / Futsall des Géants : Le Samedi 13/10/18 à 17h00 (Gymnase Alphonse Daudet, 21 rue Amable Matussière 38100 GRENOBLE).

Espoir Fs 38 / Vie et Partage2 : Le samedi 13/10/18 à 19h30 (Gymnase de St Alban de Roche)

RCA futsal2 / l'Arbre de vie 1 : Le dimanche 14/10/18 à 20h15 (Gymnase du Vergeron Moirans)

Mistral Gren. / FC Voironnais2 : Le Vendredi 12/10/18 à 20h30 (Gymnase Ampert Grenoble)

Futsal Picasso / Nuxerete Fs : Le Mercredi 10/10/18 à 20h00 (Gymnase Picasso Echirolles)

CHAMPIONNAT FUTSAL D2 :

L'équipe 3 du Pays Voironnais prend la place de « non affecté 09 »

2° Journée :

Virieu Fs / Fo Rivois : Le Vendredi 12/10/18 à 20h00 (Halle des sports Virieu)

OND2 / Nuxerete : Le mardi 09/10/18 à 19h30 (Salle des sports St Georges d'Esperanche)

Espoir Fs 38 / OND1 : Le samedi 13/10/18 à 17h00. (Gymnase de St Alban de Roche)

Informations diverses :

FORMATION D'EDUCATEURS FUTSAL

Inscription sur le site internet du District de l'Isère de Football : onglet FORMATIONS – INSCRIPTIONS

Module Futsal base – découverte : le **VENDREDI 15 FEVRIER 2019**, lieu à déterminer.

Prérequis : Etre âgé de 16 ans minimum - Etre licencié FFF. Coût de la Formation : 50 euros

Inscription sur le site internet de la Ligue Auvergne - Rhône-Alpes de Football : onglet FORMATIONS – INSCRIPTIONS Module

Module Futsal base (découverte + perfectionnement) : du **2 au 5 janvier 2019** à Lyon (lieu à déterminer).

Tarif = 140€ en demi-pension

Module Futsal perfectionnement : du 25 au 27 octobre 2018 à Cournon d'Auvergne. Tarif = 105€ en demi-pension

Certification Fédérale Futsal base : le 18 janvier 2019 à Lyon (lieu à déterminer) et le 24 mai 2019 à Andrézieux Bouthéon (Loire). Tarif = 20€

DETECTION U15/U18 Garçons

Joueurs nés en 2004, 2003, 2002, 2001

Dimanche 2 décembre 2018 de 10h à 12h30 – 40 joueurs max.

Modalités d'inscription : les joueurs sont proposés par les clubs Futsal, dont au moins 1 Gardien ;

Si effectif insuffisant compléter par des Joueurs U14 nés en 2005.

CHAMPIONNAT FUTSAL FEMININ

Inscrit à ce jour, FO Rivois (1 équipe), Pays Voironnais (1 équipe).

Le DIF suite à la demande de certains clubs, souhaite créer un championnat Futsal Féminin seniors pour la saison 2018/2019. Pour la 1^{ère} année de fonctionnement aucun frais d'inscription ne sera demandé.

Seul la LICENCE est OBLIGATOIRE et une tenue sportive correcte exigée (CIRCULAIRE 4 du 04 JUILLET 2014).

COMMISSION DES REGLEMENTS

TEL 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 9 OCTOBRE 2018

Présents : Mme BLANC Mrs BOULORD, ROBIN, REPELLIN, BONO, GALLIN, HUGOT, VITTONNE.

Absent : Mr PINEAU.

F.M.I.

IMPORTANT :

Quatre formations FMI ont été dispensées au début de cette saison 2018/2019, elles n'ont réuni que 42 personnes sur les 80 possible. Les dirigeants et éducateurs qui n'ont pas désiré suivre ces formations doivent donc impérativement être formés par des personnes de leur club.

Comme les années précédentes et comme rappelé lors des réunions d'avant saison, en cas de forfait d'une équipe, la FMI doit être saisie le jour du match, avant l'heure du match (ex pour un match à 15h entre 8h et 14h45)

CLUBS en infraction statut de l'éducateur D1 et D2 (art 21-2-1-c et 22-2-2-b)

JOURNEE DU 23/09/2018 (JOURNEE 2) : 50€ d'amende

D2 – POULE B :

BOURGOIN ASP : EDUCATEUR NON DESIGNE sur FOOTCLUBS

NIVOLAS : EDUCATEUR NON DESIGNE sur FOOTCLUBS

LE VERSOUD : votre éducateur était bien déclaré dès la 1ère journée. **Amende de 50€ supprimée**

COURRIERS

CVL 38 :

- Une féminine débutante née en 2010 est joueuse en catégorie U8-U9 mais peut jouer en catégorie inférieure, en U7

- Un garçon né en 2011 doit jouer en U8-U9

Infos : District - Onglet pratique – Foot animation – Documents utiles - Règles applicables foot animation

BEAUCROISSANT :

Votre demande de remboursement pour frais de trajets :

Vous devez vous mettre en rapport avec le club adverse.

Voir R.G. du District Isère football : art 25-3

F.C. VALLEE BLEUE - AS VEZERONCE HUERT : Mails lus concernant le plateau U11

SAINT MARTIN D HERES 2 – ECHIROLLES 4 : U15, D3, Poule C, Journée 2

Manque feuille de match du 29/09/18. Réponse impérative pour le 16/10/2018 sous peine de match perdu.

ASCOL FOOT 38 : une U15F ne peut pas jouer en U13 mixte.

DECISIONS

N°6 : F.C. LIERS2 / OLYMPIQUE SAINT MARCELLIN 3 - SENIORS – COUPE RESERVE - Match du 30/09/18

La commission pris connaissance de la demande d'évocation du club de **LIERS** pour la dire recevable.

La Commission des Règlements communique au club de **SAINT MARCELLIN** une demande d'évocation du club de **LIERS**, sur la participation du joueur **PREDAN ALEXIS**, licence n° **2544725017**, susceptible d'avoir participé à la rencontre en situation de suspension.

La Commission des Règlements demande au club de **SAINT MARCELLIN** de lui faire part de ses observations avant le **15/10/2018, délai de rigueur**.

ENTENTES

FEMININES SENIORS					
3.SF	RIVES SP	L.C.A. FOOT 38			RIVES SP

TRESORERIE

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DEPUIS LE 15 JUIN 2018

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-4 – Situation du Club en début de saison : Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district. Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

Date d'émission du relevé le 04/06/2018

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie depuis le 15 Juin 2018.

554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU
582472 AC MISTRAL
552916 LA MAISON DES HABITANTS
553080 TURCS DE MOIRANS
563927 AS MAHORAISE
580788 ASS JEUNES FOOT CHASSE S/RHONE
581943 AS TURQUOISE
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS
614499 COMMUNAUX SMH
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN
681566 PLANET PHONE 38
590492 FUTSAL ETOILE FONTAINE
581015 GUINEENS ISERE
611693 ENERGIE SPORT

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 17 SEPTEMBRE 2018

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs.



Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Date d'émission du relevé le 30/08/2018

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie au 17 Septembre 2018.

544455 COTE ST ANDRE (sous réserve d'encaissement)

520296 ABBAYE US (sous réserve d'encaissement)

581081 RACING CLUB ALPIN (sous réserve d'encaissement)

582106 EYZIN SAINT SORLIN FC (sous réserve d'encaissement)

581454 VOIRON MOIRANS FC (sous réserve d'encaissement)

519877 ST HILAIRE DE LA COTE (sous réserve d'encaissement)

550893 FUTSAL CLUB VOIRONNAIS (sous réserve d'encaissement)

536259 ST MAURICE L'EXIL (sous réserve d'encaissement)

848046 RIVOIS FUTSAL (sous réserve d'encaissement)

b) Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 3 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 3 ou 6 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District.

Date d'émission du relevé le 30/08/2018

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie au 17 Septembre 2018.

554434 ROCHETOIRIN FC

682488 ATSCAF ISERE

PRESIDENT

JEAN MARC BOULORD

06 31 65 96 77

COMMISSION SPORTIVE ET COUPES

REUNION DU 09 OCTOBRE 2018

Présents : A. Brault /L. Mazzoleni/ F. Agaci /G.Bouat/ D. Guillard / D. Marchal /C. Maugiron/ A. Remli

Excusé : B.Buosi

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

U10 U10/U11 U11

U10/U11 Poule X : Mettre Exempt à la place de VER SAU 2

U10/U11 Poule W : Mettre Exempt à la place de Voiron Moirans 2

U10/U11 Poule V : Mettre MONESTIER à la place d'Exempt 2

U11 Poule B : Enlever MONESTIER et mettre Exempt

U11 poule D : Enlever GRESIVAUDAN 2 et mettre Exempt

U10 Poule M : Enlever JARRIE-CHAMP et mettre Exempt

U10 Poule LB : Mettre JARRIE-CHAMP à la place d'EXEMPT

C. MAUGIRON 07 77 20 71 86

U13

Challenge Festival National U13 : Organisation du 1° Tour du 21 Octobre :

Rappel de cette organisation : Les 108 équipes retenues pour ce premier tour ont été réparties dans 36 groupes de 3 équipes. Chaque équipe dispute un match de 30 minutes contre chacun de ses deux adversaires, match où il est effectué au bout de 15 minutes une pause coaching d'environ 3 minutes pour en outre les remplacements de joueurs. Ordre des rencontres à respecter. 1° match: Equipe recevante A/ Equipe B, 2° Match Equipe B / Equipe C et 3° match : Equipe A / Equipe C. L'horaire officiel de démarrage du 1° plateau est 14H00, la durée de celui-ci ne devant pas excéder 2H00. Cependant, il sera possible au club recevant de programmer un plateau à un horaire différent, ceci dans la plage horaire autorisée pour la catégorie U13. Cette programmation pourra se faire par foot-club, **ceci pour le premier match**, la commission sportive se chargera du restant de la programmation.

Le défi jonglage devra être disputé avant le début du premier match du plateau, ceci par les 3 équipes présentes sur ce plateau

Une feuille de match spécifique pour ces plateaux du challenge festival U13 a été conçue. Elle devra être remplie par les dirigeants des 3 équipes dès leur arrivée et servira pour lister les joueurs présents et de reporting le défi jonglage. Elle devra être adressée au district sous 24 heures sous peine d'amende.



Rappel : Les deux premières équipes de chaque plateau sont qualifiées pour le tour suivant **Challenge Festival Isère** :

Ce challenge concerne toutes les équipes ne participant pas au challenge Festival National

Toutes les équipes ont été réparties dans 8 poules qui disputent cette compétition en formule échiquier foot sur 4 journées.

Le défi jonglage devra être obligatoirement disputé avant le début des rencontres. La feuille de jonglage téléchargeable sur le site, doit être documentée complètement, et retournée agrafée à la feuille de match. En cas de non-retour de la feuille de défi jonglage, le club recevant sera amendé

Le premier tour de ce challenge est à disputer le 20 Septembre, et paraîtra dès ce jeudi sur le site.

Responsable Daniel GUILLARD, tel : 0687342288

U15 A 8

Courrier : MOIRANS FC règles du foot à 8.

La durée des matchs est celle prévue pour les U15, la règle des « brulés » est celle prévue dans les règlements de jeunes titre 3 chapitre 2, le reste des règlements est similaire à celui des U13.

Poule A : Rajouter VILLENEUVE

J 1 : Le match TOUVET TERRASSE/VILLENEUVE est programmé au 03 novembre 2018

Responsable : DAN MARCHAL, Tel : 06.24.79.26.38

U15 A 11

Poule C : Supprimer VILLENEUVE qui passe de 11 à 8

POULE I : j3 : Forfait de CREYS MORESTEL

Le tirage de la coupe Pierre DUBOIS sera fait le mardi 16 octobre 2018 pour le 1^{er} tour le 03 novembre 2018.

FARAMANS / GT SUD DAUPHINE 2 et 3 /SEYSSINET 3 .Merci de confirmer ou pas votre engagement

Responsable : DAN MARCHAL, Tel : 06.24.79.26.38

U17

U17 D3 E : Forfait général de Charvieu dans les matchs aller : les résultats sont annulés.

Responsable B. BUOSI, tel : 06.74.25.85.94

SENIORS

Ascol 2 : Forfait J3 en D5 : lu et noté

D1 : suite à leur qualification en coupe de France les rencontres Domarin / St André et La Murette / St Martin d'Hères se joueront le 18/11.

D3 A : Grésivaudan/ Valondras est reporté à une date ultérieure suite à leur qualification en coupe de France

D3 C : Vézeronce Huert / Corbelin est reporté à une date ultérieure suite à leur qualification en coupe de France

VETERANS

Les clubs sont priés de consulter le nouveau calendrier.

GIERES : Forfait général

VAREZE : Incorporé en Poule E

Responsable : Amar REMLI, tel : 06.28.32.60.35

Les Co- Présidents

L.Mazzoleni / F. Agaci

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

MODIFICATION PLANNING WEEK-END

samedi 13 octobre 2018

**Du vendredi 12 octobre 2018 au dimanche
14 octobre 2018**

Plateau U8/U9 AJAT VILLENEUVE à 10h30

Plateau U11 AJAT VILLENEUVE à 12h30

**STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL
(GAZON)**

Match U13

AJAT VILLENEUVE 2/AC SEYSSINET 2 à 14h00

samedi 13 octobre 2018

Match U13

Plateau U7 GF38 à 10h30

AJAT VILLENEUVE/USVO à 14h00

**STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN
FOOTBALL (SYNTHE.)**

Match U15 D3



AJAT VILLENEUVE/FC ECHIROLLES 4 à 16h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 13 octobre 2018

Plateau U11 FC2A 2 à 10h30

Match U13 FC2A/G.SUD DAUPHINE à 10h30

Match U17 D3

FC2A 2/AJAT VILLENEUVE à 13h30

Match U17 D2

FC2A/FC SUD ISERE à 16h30

STADE SALVADOR ALLENDE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

vendredi 12 octobre 2018

Match vétérans

FC2A/FC DEUX ROCHERS 3 à 20h00

samedi 13 octobre 2018

Plateau U8/U9 FC2A à 14h00

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8)

samedi 13 octobre 2018

Plateau U10 ASIEG à 13h30

Plateau U10/U11 ASIEG à 13h30

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 13 octobre 2018

Plateau U8/U9 FC MISTRAL à 10h30

Match U15 D3

FC MISTRAL/ECHIROLLES SURIEUX à 14h00

dimanche 14 octobre 2018

Match féminines à 11D2

FC MISTRAL/FC SUD ISERE à 13h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

dimanche 14 octobre 2018

Match seniors D4

TURCS DE GRENOBLE/FC CHIRENS à 15h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 13 octobre 2018

Plateau U10/U11 GF38 Filles à 10h30

Plateau U11 GF38 Filles à 10h30

Match U15 D2 ASIEG/US GIERES à 14h00

Match U17 D3 ASIEG/ES MANIVAL 3 à 16h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 13 octobre 2018

Plateau U10 US ABBAYE à 14h00

Match U13

US ABBAYE 2/AS BAJATIERE à 14h00

Match U19 D2

US ABBAYE/FC SUD ISERE à 16h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

samedi 13 octobre 2018

TC Plateau U8/U9 US ABBAYE à 14h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 13 octobre 2018

Plateau U11 GF38 2 à 10h00

Plateau U11 GF38 à 10h00

Match U15 R3

GF38 2/SAINT CHAMOND FOOT à 12h00

Match U13 GF38 4/FC2A 2 à 15h00

Match U13 GF38 2/AC SEYSSINET à 15h00

dimanche 14 octobre 2018

Match U18 Féminin

GF38 2/BOURGOIN à 13h00

Match seniors Féminin R2

GF38 3/PONTCH-ST LOU à 15h00

STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 13 octobre 2018

Plateau U10 USVO à 10h30

Plateau U11 USVO à 10h30

Match U15 D2

USVO/FC SEYSSINS2 à 14h00

Match U17 D3

USVO/US ST PAUL DE VARCES à 16h00

PLANNING WEEK-END

**Du vendredi 19 octobre 2018 au dimanche
21 octobre 2018**

STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

samedi 20 octobre 2018

Plateau U8/U9 GF38 à 10h30

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 20 octobre 2018

Plateau U6/U7 AJAT VILLENEUVE à 10h30

Plateau U10 AJAT VILLENEUVE à 13h30

Match U17 D3

AJAT VILLENEUVE/FC VALLEE GRESSE 2 à 15h30

dimanche 21 octobre 2018

Match seniors D6

AJAT VILLENEUVE 2/AS FONTAINE 2 à 15h00

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8)

vendredi 19 octobre 2018

Match vétérans

ASIEG/OC EYBENS à 20h00

samedi 20 octobre 2018

09:00 - 14:00 ASIEG Plateau U6/U7 ASIEG à 10h30



STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL

(Synthétique)

samedi 20 octobre 2018

Plateau U6/U7 FC MISTRAL à 10h30

Plateau U11 FC MISTRAL à 13h30

Plateau U10/U11 FC MISTRAL à 13h30

Match U19 D2

FC MISTRAL/US GIERES à 16h30

dimanche 21 octobre 2018

Match seniors D6

ASGD/BELLEDONNE GRESIVAUDAN à 12h30

Match seniors D5

USVO/FC ST MARTIN D'URIAGE 2 à 15h00

TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)

samedi 20 octobre 2018

Plateau U8/U9 AS BAJATIERE à 10h30

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

dimanche 21 octobre 2018

Match seniors D5

FC2A 2/ASJF DOMENE 2 à 15h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHETIQUE)

vendredi 19 octobre 2018

Match vétérans

FC2A 2/AC SEYSSINET à 20h00

samedi 20 octobre 2018

Plateau U11 FC2A à 10h30

Plateau U10 FC2A à 10h30

Match U15 D3

FC2A 2/FC MISTRAL à 13h30

Match U15 D1

FC2A/OC EYBENS 2 à 16h00

dimanche 21 octobre 2018

Match seniors D3

ASIEG2/CS MIRIBEL à 12h30

Match seniors D2

ASIEG/ASL ST CASSIEN à 15h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 20 octobre 2018

Plateau U10 US ABBAYE à 13h30

Match Féminines U18 à 8

US ABBAYE/FC2A à 13h30

Match U19 D2

US ABBAYE/FC PONT DE CLAIX à 16h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

samedi 20 octobre 2018

Plateau U6/U7 US ABBAYE à 14h00



STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 20 octobre 2018

Plateau U11 GF38 à 10h30

Match Féminines U18 à 8

GF38 3/AS FONTAINE à 14h00

Match Cp de l'Isère U13

GF38 3/AJAT VILLENEUVE à 14h00

Match seniors D2

FC2A/FC TOUR ST CLAIR 3 à 20h00

dimanche 21 octobre 2018

Match U19 R1

GF38/FC LYON à 12h00

Match U17 Nationaux

GF38/AS ST PRIEST à 15h00

STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 20 octobre 2018

Plateau U8/U9 USVO à 10h30

Match Cp de l'Isère U13

USVO/FC SEYSSINS 2 à 13h30

Plateau U11 USVO à 13h30

Match U15 D3

USVO 2/CLAIX FOOT à 15h30

COMMISSION TECHNIQUE

MARDI 9 OCTOBRE 2018

CFF2 du 3-4 et 6-7 Décembre 2018
SESSION COMPLETE

BONS DE FORMATION

Dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur Chapitre Formation, la FFF soutient les projets de formation. Il a été créé des bons formation destinés à financer une partie de votre participation aux différents modules des certificats fédéraux



Note : Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation (ne concerne que le coût de la partie pédagogique).

Trois types de bons formation sont disponibles en libre téléchargement ci-dessous :

> BON FORMATION ARBITRES

D'un montant de 25 € utilisable dans le cadre d'une formation initiale d'arbitre dans toutes les Ligues et Districts dispensant cette formation et dans la limite d'un bon par an et par stagiaire.

> BON FORMATION DIRIGEANTS

D'un montant de 25 € utilisables pour tous modules du Parcours Fédéral de Formation des Dirigeants.

> BON FORMATION EDUCATEURS

D'un montant de 25 € utilisables dans la limite de deux bons par personne et par saison (un bon maximum par module) pour tous modules de 16h ou moins, des CFF1 à 4, les modules complémentaires, les certifications et les formations de recyclages de niveau 3 et 4.

Ces bons s'utilisent à la manière d'un chèque restaurant lors de l'envoi de votre dossier d'inscription au service de la formation de votre District.

Aucun remboursement ne sera effectué lorsque le tarif du module sera inférieur au montant du bon.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS INSTALLATIONS SPORTIVES

SAISON 2018 / 2019

RÉUNION DU MARDI 09 OCTOBRE 2018

PRESIDENT : CHASSIGNEU GUY

Membres CDTIS : BALDINO CATALDO – BECHET PATRICE - TOUILLON JEAN FRANCOIS

Infos Commission : Vous pouvez joindre la Commission :

Le lundi de 10h à 15h30. Tél : 04 76 26 82 95

Courriers : Destinés à la CDTIS sont à adresser à : terrains@isere.fff.fr

La C.D.T.I.S de l'ISERE, recherche une personne bénévole (homme/femme) disponible pour aider la CDTIS.

Profil : Organisée, Méthodique, Rigoureux.se, Maitrisant l'Outil informatique et la réalisation de documents avec photos. Amener à se déplacer sur les Installations Sportives.

Contact : terrains@isere.fff.fr



Courriers envoyés :

- MAIRIES : CHARANTONNAY – CROLLES - GRENOBLE
- CLUB : CVL38

Courriers reçus :

- MAIRIES : CROLLES - GRENOBLE
- CLUBS : CVL38 - JOGA (Futsal)
-

Dérogations: - Club **UNIFOOT** pour utiliser l'installation Sportive de ROCHE suite au courrier de la Mairie de ROCHE pour la mise aux normes au niveau 5 de cette installation pour la saison 2018/2019.

Club de **SUD-ISERE** pour une prolongation de dérogation suite achèvement des travaux reporté sur octobre 2018.

CONFORMITE DE VOS INSTALLATIONS SPORTIVES

- La CDTIS rappelle aux clubs que pour participer aux rencontres officielles, les Installations

Sportives doivent être classées suivant le règlement des Terrains et Installations Sportives approuvé par l'assemblée générale de la FFF en date du 31 mai 2014, est exigée par le règlement de la compétition.

Dans le cadre du Règlement de la FFF et selon le code du Sport (art.L.131.16), une installation utilisée pour l'organisation d'une manifestation ouverte à ses licenciés(es) en compétition officielle doit être classée.

Il a été établi des niveaux de classement en correspondance avec le niveau de compétition recommandée suivant les RG du District de l'Isère (art. 40)

Art 40.1 : Les Installations Sportives des clubs opérant en **D1** et **D2** seniors masculins du District de l'ISERE doivent être classées de **Niveau 5**.

Note : Les Installations Sportives des clubs jouant à onze en **D1**, féminine ainsi qu'en U19, U17, et U15 doivent être classées de **Niveau 5**.

	Correspondance Compétition Seniors masculins	Compétition Seniors féminines ainsi que U19 / U17 / U15
Niveau 5	D1 –D2	D1
Niveau 6	D3 à D6	D2 - D3
Niveau Foot à 11	Autres	
4 Niveaux pour les terrains de football réduit	Foot A8, Foot A5, Foot A4, Foot A3	

Rappel : Installations Sportives : 1 - Dans le cas d'intempéries avec des aires de jeux impraticables, utilisé le ou les terrains de **replis classés** à votre disposition. Article 40 des RG District de l'ISERE.

2 – La configuration de l'installation sportive doit permettre d'assurer la sécurité du public et des acteurs de chaque rencontre. L'organisateur d'une manifestation sportive est responsable de la sécurité des participants ainsi que de celle du public dans l'enceinte de l'installation sportive

La Commission des Terrains et Installations Sportives se tient à votre disposition pour vous conseiller sur la réglementation et la mise en conformité de vos installations.

Informations à tous les Clubs et aux Propriétaires d'Installations Sportives.

Suite à accident non volontaire, un joueur a été projeté et a chuté lors d'une action de jeu sur une main courante en béton avec des angles. Le joueur a eu une blessure très grave.

Pour cela, il est important de noter les deux points suivants :

1) Une zone de dégagement de 2.50m minimum est obligatoire en périphérie de l'aire de jeu (lignes de touche). Distance entre le bord extérieur de la ligne de touche et le point le plus avancé côté main courante (but football réduit).

2) La protection de l'aire de jeu est constituée par une main courante périphérique totale

(Ht 1 à 1.10m). Dans tous les cas, les éléments la constituant ne doivent présenter aucun danger (Arêtes vives, Aspérités, etc..) sur toutes les surfaces.

Conseils : Les clubs qui jouent sur des aires de jeu ne correspondant pas à la Réglementation en vigueur des Terrains et Installations Sportives sont priés de se rapprocher de la CDTIS et d'en informer le propriétaire de l'installation (Mairie, Collectivité..). Ad mail ci-dessus

Ci-dessous liste des Terrains et Installations Sportives dont la confirmation de classement doit être effectuée **en 2017/2018.**

La CDTIS prendra rendez-vous avec les Clubs, les Mairies et/ou les Collectivité concernés.

CROLLES	Stade de la DENT	381400102	Niveau 5SYE	Visite effectuée le 03/05	RV envoyé CRTIS pour homologation
ST BARTHELEMY de SECHILIENNE	Stade MUNICIPAL		Niveau 5	Visite effectuée le 14/05	Rap Visite en cours de préparation
VIZILLE	Stade du CES	385620101	Niveau 5S	Visite effectuée le 14/05	Rap Visite en cours de préparation
COUBLEVIE	Stade Plan Menu EST 2	381330102	Niveau FOOT à SYE	Visite effectuée le 19/06	RV envoyé CRTIS pour homologation
RUY-MONTCEAU	Stade Municipal	383480101	Niveau 5 / 6 ?	Visite effectuée le 24/01	RV envoyé CRTIS pour homologation



RIVES	Stade CHARVET	383370102	Niveau 5	Visite effectuée le 20/09	RV envoyé CRTIS pour homologation
NIVOLAS VERMELLE	Stade Municipal	382760101	Niveau 5	Visite prévue le 19/10	
FONTAINE	Complexe sportif Marcel CACHIN		Niveau 6	Visite en préparation	
FROGES	Complexe Sportif MARIUS MARAIS	381750101	Niveau 5	Avt le 08/07/2018	Travx en cours
ECLOSE BADINIERES	Stade Intercommunal	381520101	Niveau 5	Avt le 01/07/2018	Travx en cours
REVEL TOURDAN	Stade communal	383350101	Niveau 5	Avt le 03/11/2018	
ST EGREVE	Stade Jean BALESTAS 1	383820101	Niveau 5	Avt le 03/11/2018	
ST GEOIRE EN VALDAINE	Stade de la MARTINETTE	383860101	Niveau 5	Avt le 03/11/2018	
BEAUREPAIRE	Stade Gaston BARBIER 2	380340102	Niveau Foot A11 SYE	Avt le 05/12/2018	
FITILIEU	Stade MUNICIPAL	380010301	Niveau 6	Avt le 22/12/2018	
SEYSSINET PARISSET	Stade JOSEPH GUETAT 3	384850103	Niveau 5 SYE	Visite prévue le 25/10	

« FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR F.A.F.A »

Présents : Michel MUFFAT-JOLY – Guy CHASSIGNEU – Jacques RAYMOND

Courrier: ST ANDRE LE GAZ

NOUVEAUX DISPOSITIFS F.A.F.A – SAISON 2018/2019

Note aux clubs : Il est demandé à tous les clubs de faire suivre les informations ci-dessous aux municipalités qui ont des projets (d'Equipements, de Transports et d'Emploi sur la saison 2018/2019)

De prendre contact avec la commission pour étudier la faisabilité du projet.

Courriers adressés par mail : terrains@isere.fff.fr

Les nouveaux dispositifs FAFA 2018 - 2019, peuvent être consultés sur le site du District de l'ISERE

Les fiches projet 2018-2019

- [FAFA._transport_2018_2019](#)
- [FAFA._équipement_clubs_collectivités_2018_2019](#)
- [FAFA._emploi_soutien_aux_clubs_amateurs_créateurs_emplois_2018_2019](#)
- [FAFA._équipement_revetement_futsal_exterieur_2018_2019](#)
- [FAFA._équipement_terrain_foot5_2018_2019](#)

RAPPELS :

L'instruction des dossiers F.A.F.A Equipement et F.A.F.A Transport doit exclusivement s'effectuer via l'outil informatique. La commission F.A.F.A du District de l'ISERE tient à préciser que tout dossier transmis qui sera jugé administrativement incomplet, sera automatiquement renvoyé au porteur de projet. Le porteur de projet disposera **d'un délai d'un mois** à compter de la notification du rejet de sa demande pour présenter à nouveau un dossier complet.